

# Gastroentérite à norovirus



Mise à jour  
11/11/2024

Autres dénominations

Norovirus

Sapovirus

Informations relatives à  
CHUV / Psychiatrie

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Norovirus (ou Norwalk-like virus)

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission



Dans la communauté: par contact direct ou indirect avec du matériel ou l'environnement contaminé, dans des rares cas par le biais d'aliments, d'eau ou de boisson contaminés



A l'hôpital: par contact direct ou indirect avec du matériel ou l'environnement contaminé, ou via dissémination de gouttelettes lors de vomissements

---

## Période d'incubation

24 à 48 heures (extrêmes: 10 à 50 heures)

---

## Durée d'infectiosité

L'agent infectieux est présent en grandes quantités dans les selles et les vomissures pendant la phase aiguë de la maladie puis encore au moins 2 jours après. La durée d'infectiosité est prolongée chez les jeunes enfants et les patients immunosupprimés

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Mesures Additionnelles Contact / Gouttelettes si vomissements

---

## Placement

### **Patient symptomatique à l'admission :**



Chambre individuelle avec sanitaire dédié

### **Patient symptomatique en cours d'hospitalisation :**



Ne pas déplacer le patient de chambre



Considérer les voisins de chambre comme potentiellement en incubation



En l'absence de WC dans la chambre individuelle ou si chambre à plusieurs lits, mettre à disposition du patient une chaise percée et utilisation du matériel Carebag protège bassin (950110) et les sachets Vomax (950104)

---

## Durée des mesures



Poursuivre les Mesures Additionnelles jusqu'à 48h après la fin des symptômes (virus encore excrété dans les selles après la fin des symptômes)

---

## Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

---

## Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier



Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger

---

## Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

---

## Transport



Vêtements propres



Protections changées si incontinence



Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates



Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie

---

## Circulation



Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient



Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

---

## Visiteurs



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins



Port d'un masque de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes

---

## Transfert/sortie

-  Un transfert est possible dès 48h après la fin des symptômes en avertissant le service/établissement receveur
- 

## Autre

-  En cas de sortie de l'hôpital, le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique
- 

## Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
-  Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

-  Limiter la circulation des voisins asymptomatiques
- 

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

- > Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
- 

## Gants

- > Non indiqués en systématique
  - > A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
- 

## Blouse de protection

- > Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  - > Pas nécessaire si simple passage dans la chambre)
- 

## Masque de soins

- > Non en systématique
  - > A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
  - > Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes (si vomissements)
-

## Mesures complémentaires

- Le personnel atteint de gastroentérite à norovirus doit être mis en arrêt de travail jusqu'à 48h après disparition des symptômes

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

---

## Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

- Changer le lit et la literie
-

## Environnement

-  Utiliser le produit actif contre le Norovirus fourni par le service hôtelier (Tristel Fuse) pour l'entretien quotidien de l'environnement direct du patient et bi-quotidien des sanitaires
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement avec le produit actif contre le Norovirus fourni par le service hôtelier (Tristel Fuse)

### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.) avec le produit actif contre le Norovirus
  -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène avec le produit actif contre le Norovirus
  -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
  -  Trempage du rideau de la salle de bains
- 

## Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

## Déclaration au médecin cantonal

-  Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
-